



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Toulouse, **09 MARS 2022**

Circulaire interacadémique d'organisation

Brevet de Technicien Supérieur

AERONAUTIQUE

Session 2022

Direction des Examens et Concours
Bureau DEC 5

Affaire suivie par :
Elsa VACHEYROUX (Gestionnaire)
Tél. 05.36.25.72.07
Jordi LLORENS (Chef de bureau)
Tél : 05.36.25.71.07
Mél : dec5@ac-toulouse.fr

Référence : Circulaire nationale d'organisation émise le 21 janvier 2022 par l'académie de Lille

Objet : organisation de l'examen pour les académies de Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille, Grenoble et Bordeaux.

Nombre de candidats inscrits : 205

CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES

Dates	Horaires	Epreuves
Lundi 16 mai 2022	14h00 à 16h00	E31 – MATHEMATIQUES
Mardi 17 mai 2022	14h00 à 18h00*	E1 – CULTURE GENERALE ET EXPRESSION
Mercredi 18 mai 2022	08h00 à 10h00	E32 – SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES APPLIQUEES
lundi 23 mai 2022	08h00 à 14h00	E41 – ETUDE DE MODIFICATIONS PLURI TECHNOLOGIQUES
Mardi 24 mai 2022	08h00 à 14h00	E42 – ETUDE DE PROCESSUS D'ASSEMBLAGE OU DE MAINTENANCE D'AERONEFS

*2 heures de mise en loge (aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la deuxième heure de composition)

CALENDRIER DES EPREUVES ORALES ET PRATIQUES		
Dates	Horaires	Epreuves
Du 4 au 8 Avril 2022	Matin : lecture des dossiers Après-midi : soutenance et entretien (40 min) + EF2 (20 min)	E61 – SUIVI DE LA PRODUCTION EN MILIEU PROFESSIONNEL + EF2 – ENGAGEMENT ETUDIANT
Jeudi 19 mai 2022	Epreuves pratiques 08h00 à 10h00	E33 – TP DE SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES APPLIQUEES (<i>Pour les candidats non soumis au CCF</i>)
Du 30 mai au 3 juin 2022	Matin : lecture des dossiers Après-midi : soutenance et entretien (45 min)	E62 – MAINTIEN DE NAVIGABILITE ET DOCUMENTATION TECHNIQUE REALISEE EN ENTREPRISE
Le 7 et 8 juin 2022	Epreuves pratiques 08h00 à 12h00	E5 – CONTROLE ET ESSAIS (<i>Pour les candidats non soumis au CCF</i>)
Pour l'académie de Toulouse : Du 19 au 21 avril 2022 <i>Pour les autres académies pilotées, les dates et lieux d'interrogation pour les épreuves de langues sont déterminées par chaque académie, pour ses candidats</i>	Compréhension de l'oral (30 min sans préparation) Expression orale en continu et en interaction (15 min) Préparation (30 minutes)	E2 – ANGLAIS (<i>Pour les candidats non soumis au CCF</i>)
Pour l'académie de Toulouse : Du 19 au 21 avril 2022 <i>Pour les autres académies pilotées, les dates et lieux d'interrogation pour les épreuves de langues sont déterminées par chaque académie, pour ses candidats</i>	Préparation écrite en loge (20min) Entretien (20 min)	EF1 – LANGUE VIVANTE FACULTATIVE

ATTENTION : Les notes seront saisies dans chaque centre à l'issue de toutes les épreuves orales.

REMISE DES DOSSIERS		
Vendredi 18 Mars 2022 avant 16h DATE IMPERATIVE	EPREUVE E61 : SUIVI DE PRODUCTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL Le planning de passage par jury sera déposé au format PDF sur le domaine « Interacadémique SUD BTS AERO » sur la plateforme TRIBU avant le 18 MARS 2022	Dépôt en deux exemplaires papiers sur chaque centre d'examen au bureau du DDFPT ou au secrétariat de direction. +
Avant le vendredi 13 Mai 2022 DATE IMPERATIVE	EPREUVE E62 : MAINTIEN DE NAVIGABILITE ET DOCUMENTATION TECHNIQUE REALISEE EN ENTREPRISE Le planning de passage par jury sera déposé au format PDF sur le domaine « Interacadémique SUD BTS AERO » sur la plateforme TRIBU avant le 13 MAI 2022	Dépôt d'une version numérique au format PDF sur le domaine « Interacadémique SUD BTS AERO » sur le logiciel TRIBU.

CORRECTION DES EPREUVES ECRITES *

Du 22 au 24 juin 2022	à partir de 09h00	Lycée Saint-Exupéry – BLAGNAC
-----------------------	-------------------	-------------------------------

* Correction non dématérialisée

** Corrections dématérialisées (E1 et E31) : du 1^{er} juin au 15 juin 2022

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES

Vendredi 10 juin 2022	Les livrets scolaires seront triés par ordre alphabétique.	Lycée Saint-Exupéry - BLAGNAC
-----------------------	--	-------------------------------

JURY DE DELIBERATION

Vendredi 1 ^{er} juillet 2022	14h00	Lycée Saint-Exupéry - BLAGNAC
---------------------------------------	-------	-------------------------------

PUBLICATION DES RESULTATS

Lundi 4 juillet 2022	A partir de 18h	sur le site http://www.ac-toulouse.fr rubrique résultats Cyclades
----------------------	-----------------	--

CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS PREALABLES AUX EXAMENS

OPERATION	DETAIL	CALENDRIER PREVISIONNEL
Transmission des notifications d'aménagements des épreuves	Via Cyclades ; Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement	A partir du mois de février de l'année de l'examen. Contacter la DEC en cas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril (pour le BTS)
Mise à disposition des convocations des candidats	Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace cyclades des établissements	Semaine du 11 au 15 avril 2022
Matériel Candidat	Il sera désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée)	Semaine du 11 au 15 avril 2022
Envoi du matériel centre	Etiquettes d'anonymat et listes de correspondance. Envoi par courrier Fréquenceo, aux centres d'épreuves	A partir du 11 avril (une communication sera effectuée ultérieurement)

1. ORGANISATION DES EPREUVES PONCTUELLES

↳ Rappel : Les listes d'appel, d'émargement et les procès-verbaux de surveillance seront édités par chaque centre d'épreuves à l'aide de l'application CYCLADES.

1.1. EPREUVES ECRITES

▶ Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants, dénommés « CENTRES D'ECRITS » :

CENTRES D'ECRITS ET NOMBRE DE CANDIDATS AUX EPREUVES ECRITES		ORIGINE DES CANDIDATS
Dpt 13	Lycée Mendès France – VITROLLES 57 candidats	Lycée Mendès France - VITROLLES (22 cdts) CFAI Provence ISTRES (16 cdts) GRETA CFA Provence AIX (8 cdts) GRETA Alpes Provence (10 cdts) Individuel 13 (1 cdt)
Dpt 30	Institut Emmanuel d'Alzon – Nîmes 44 candidats	LPO Emmanuel d'Alzon – Nîmes (32 cdts) CFA Emmanuel d'Alzon – Nîmes (11 cdts) Individuel du 11 (1 cdt)
Dpt 31	Lycée Saint-Exupéry – BLAGNAC 72 candidats	Lycée Saint-Exupéry – BLAGNAC (27 cdts) CFAI Midi-Pyrénées – Beauzelle (44 cdts) Individuel 31 (1 cdt)
Dpt 33	Lycée Flora Tristan – CAMBLANES ET MEYNAC 20 candidats	Lycée Flora Tristan – CAMBLANES ET MEYNAC (12 cdts) CFAI Aquitaine – BRUGES (8 cdts)
Dpt 38	Lycée Grésivaudan de Meylan – MEYLAN 12 candidats	Lycée Grésivaudan de Meylan – MEYLAN (12 cdts)

- ▶ Les convocations des candidats seront établies par mes services.
- ▶ Les chefs de centres d'écrits seront chargés d'assurer **la surveillance des épreuves**, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs, ou à tout le moins par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée.
Ils pourront faire appel aux chefs d'établissements d'origine des candidats afin que leurs enseignants participent aux surveillances.
- ▶ **L'utilisation des moyens de communication** (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électroniques) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.
- ▶ Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites le papier de composition modèle national, fourni par le Rectorat.

Le matériel du candidat : Les candidats sont invités à se munir, par précaution, d'une calculatrice pour la durée de l'examen. L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage sera précisée sur le sujet.

La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques **entre en application, à partir de la session 2020 et applicable à la session 2022.**

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS sera jointe aux convocations des candidats.

EPREUVE ORALE E61 : SUIVI DE PRODUCTIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL + EF2 – ENGAGEMENT ETUDIANT

(5 candidats par jour et par jury)

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS EPREUVE E61	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS	MEMBRES DE JURY
<p>Lycée Mendès France – VITROLLES Total : 57 candidats</p>	<p>Lycée Mendès France VITROLLES (22 cdts) + CFAI Provence ISTRES (16 cdts) + GRETA CFA Provence AIX (8 cdts) + GRETA Alpes Provence (10 cdts) + 1 indiv du 13</p>	<p>Du 4 au 7 Avril 2022 3 jurys 4j Matin : lecture des dossiers Après-midi : soutenance et entretien (40 min)</p>	<p>Jury 1 (4 au 7 Avril) : Tech : M. PERRAIS François – CFAI Aquitaine Eco : Mme. GALINIER Christelle – LPO St Exupéry Blagnac</p> <p>Jury 2 (4 au 7 Avril) : Tech : M LOUIS François-Xavier – IEA Nîmes Eco : M. LEBLOUCH Pierrick – LPMF Vitrolles</p> <p>Jury 3 (4 au 7 Avril) : Tech : M. MOREAU Bruno – Grésivaudan Meylan Eco : Mme MONTANARD Cathy – CFAI Istres</p> <p>Professeur coordonnateur : M. MENEGALLI Christophe– LPFM Vitrolles</p>
<p>Lycée Saint-Exupéry BLAGNAC Total : 72 candidats <u>Dont 8 candidats inscrits EF2</u></p>	<p>Lycée Saint-Exupéry BLAGNAC (27 cdts) + CFAI Midi Pyrénées-Beauzelle (44 cdts) Dont 8 candidats EF2 + 1 indiv du 31</p>	<p>Du 4 au 8 Avril 2022 3 jurys 5j Matin : lecture des dossiers Après-midi : soutenance et entretien (40 min)</p>	<p>Jury 1 : Tech : M. LECORVAISIER Stephane – CFAI Istres Eco : Mme CAZALET Nathalie – LPO St Exupéry Blagnac</p> <p>Jury 2 : Tech : M. SALERS Franck – IEA Nîmes Eco : Mme QUENOT Emmanuelle – Grésivaudan Meylan</p> <p>Jury 3 Tech : M. POLLION Fabrice – LPMF Vitrolles Eco : Mme ARNAL- LP Flora Tristan</p> <p>Professeur coordonnateur : M. JEAN Nicolas – LPO St Exupéry Blagnac</p>

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS EPREUVE E61	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS	MEMBRES DE JURY
Lycée Flora Tristan - CAMBLANES ET MEYNAC (Sur le site Aérocampus) Total : 20 candidats	Lycée Flora Tristan CAMBLANES ET MEYNAC (12 cdts) + CFAI Aquitaine BRUGES (8 cdts)	Du 4 au 7 Avril 2022 1 jury 4 jours Matin : lecture des dossiers Après-midi : soutenance et entretien (40 min)	Jury 1 (4 au 7 Avril) : Tech : Mme LACOSTE Danièle – CFAI Beauzelle Eco : Mme MARTIN Magaly – IEA Nîmes Professeur coordonnateur : M. AUDABRAM Michel– LP Flora Tristan
Lycée Grésivaudan de Meylan Total : 12 candidats <u>Dont 2 candidats inscrits EF2</u>	Lycée Grésivaudan de Meylan - MEYLAN (12 cdts) Dont 2 candidats EF2	Du 4 au 6 Avril 2022 1 jury 3 jours Matin : lecture des dossiers Après-midi : soutenance et entretien (40 min)	Jury 1 (4 au 6 Avril) : Tech : M. MULE Thierry – LPO St Exupéry Blagnac Eco : M. OFFE Daniel – IEA Nîmes Professeur coordonnateur : M. LATARGE Richard – Grésivaudan Meylan
Institut Emmanuel d'Alzon – Nîmes Total : 43 candidats <u>Dont 3 candidats inscrits EF2</u>	LPO Emmanuel d'Alzon – Nîmes (32 cdts) Dont 3 candidats EF2 + CFA Emmanuel d'Alzon – Nîmes (11 cdts)	Du 4 au 8 Avril 2022 1 jury 5j et 1 jury 4j Matin : lecture des dossiers Après-midi : soutenance et entretien (40 min)	Jury 1 : Tech : M. GOILLOT Ludovic– LP Flora Tristan Eco : M. AMGHAR Abdallah – Lycée Saint-Exupéry BLAGNAC Jury 2 (4 au 7 Avril) : Tech : M. GENTILINI Michel – LPMF Vitrolles Eco : M. PANNETIER Jérôme – GRETA Provence Arbois Professeur coordonnateur : M. BOURJAILLAT David – IEA Nîmes

Enseignant en réserve : Tech : M. LEBOURHIS Laurent – GRETA GAP à partir du mardi

1.2. EPREUVE ORALE E62 : MAINTIEN DE NAVIGABILITE ET DOCUMENTATION TECHNIQUE REALISEE EN ENTREPRISE

(5 candidats par journée et par jury)

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS EPREUVE E62	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS	MEMBRES DE JURY
<p>Lycée Mendès France – VITROLLES Total : 56 candidats</p>	<p>Lycée Mendès France VITROLLES (21 cdts) + CFAI Provence ISTRES (16 cdts) + GRETA CFA Provence AIX (8 cdts) + GRETA Alpes Provence (10 cdts) + Indiv du 13 (1 cdt)</p>	<p>Du 30 mai au 02 juin 2022</p> <p>3 jurys 4j</p> <p>Matin : lecture des dossiers</p> <p>Après-midi : soutenance et entretien (45 min)</p>	<p>Jury 1 (30 mai au 02 juin) : Tech : M. JEULAND Benjamin – IEA Nîmes Ang : Mme GRIVA Elizabeth – CFAI Istres</p> <p>Jury 2 (30 mai au 02 juin) : Tech : M. RAPHET Maxime – IEA Nîmes Ang : M. LAURENT Claude-Michel – LPMF Vitrolles</p> <p>Jury 3 (30 mai au 02 juin) : Tech : M. HELFFER Emmanuel - CFAI Beauzelle Ang : Mme PORTAL Catherine - Grésivaudan Meylan</p> <p>Professeur coordonnateur : M. NAVARRE Stephan – LPMF Vitrolles</p>
<p>Lycée Saint-Exupéry - BLAGNAC Total : 72 candidats</p>	<p>Lycée St Exupéry- BLAGNAC (27 cdts) + CFAI Midi Pyrénées- Beauzelle (44 cdts) + Indiv du 31 (1 cdt)</p>	<p>Du 30 mai au 03 juin 2022</p> <p>3 jurys 5j</p> <p>Matin : lecture des dossiers</p> <p>Après-midi : soutenance et entretien (45 min)</p>	<p>Jury 1 : Tech : M. MOREAU Bruno – Grésivaudan Meylan Ang : Mme Karine BONECHI – IEA Nîmes</p> <p>Jury 2 : Tech : M. MERRIEN Philippe – LPMF Vitrolles Ang : Mme CHOUDHURY Arunima – CFAI Beauzelle</p> <p>Jury 3 : Tech : M. SALERS Franck – IEA Nîmes Tech Ang : Mme D' ORNANO Claudine – IEA Nîmes</p> <p>Professeur coordonnateur : M. JEAN Nicolas – LPO St Exupéry Blagnac</p>

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS EPREUVE E62	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS	MEMBRES DE JURY
Lycée Flora Tristan - CAMBLANES ET MEYNAC (Sur le site Aérocampus Latresne) Total : 20 candidats	Lycée Flora Tristan - CAMBLANES ET MEYNAC (12 cdts) + CFAI Aquitaine – BRUGES (8 cdts)	Du 30 mai au 31 mai 2022 1 jury 2 jours (Flora Tristan) Matin : lecture des dossiers Après-midi : soutenance et entretien (45 min) Du 31 mai au 02 juin 2022 1 jury 2 jours (CFAI Aquitaine) Matin : lecture des dossiers Après-midi : soutenance et entretien (45 min)	Jury 1 (30 mai au 31 mai) : Tech : M. LEBOURHIS Laurent – GRETA GAP Ang : Mme MICHAS Priscilla – LP Flora Tristan Professeur coordonnateur : M. AUDABRAM Michel – LP Flora Tristan Jury 2 (01 juin au 02 juin) : Tech : M. LEBOURHIS Laurent – GRETA GAP Ang : Mme HILAIRET Karine – CFAI Aquitaine Professeur coordonnateur : M. AUDABRAM Michel – LP Flora Tristan
Lycée Grésivaudan de Meylan Total : 12 candidats	Lycée Grésivaudan de Meylan - MEYLAN (12 cdts)	Du 30 mai au 01 juin 2022 1 jury 3 jours Matin : lecture des dossiers Après-midi : soutenance et entretien (45 min)	Jury 1 (30 mai au 01 juin) : Tech : MULE Thierry – LPO St Exupéry Blagnac Ang : Mme MC-GILL Corine – GRETA Alpes Provence Professeur coordonnateur : M. BRUN Olivier – LG Meylan
Institut Emmanuel d'Alzon – Nîmes Total : 43 candidats	LPO Emmanuel d'Alzon – Nîmes (32 cdts) + CFA Emmanuel d'Alzon – Nîmes (11 cdts)	Du 30 mai au 03 juin 2022 1 jury 5j et 1 jury 4j Matin : lecture des dossiers Après-midi : soutenance et entretien (45 min)	Jury 1 : (30 mai au 03 juin) Tech : M. MAILLOU Hervé – LPMF Vitrolles Ang : Mme AUTHIER Laetitia – LPO St Exupéry Blagnac Jury 2 (30 mai au 02 juin) : Tech : M. ANCELIN Guillaume – CFAI Aquitaine Ang : Mme MONAGO Géraldine – LPO St Exupéry Blagnac Professeur coordonnateur : M. BOURJAILLAT David – IEA Nîmes

Enseignants en réserve :

Tech : M. LECOMTE Stephane – CFAI Istres

Tech : Ludovic Goillot ou Ronan Bernhardt – LP Flora Tristan

EPREUVE ORALE E33: TP DE SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES APPLIQUEES (Pour les candidats non soumis au CCF)

5 à 6 candidats toutes les 2h

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS EPREUVE E33	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS	MEMBRES DE JURY
Lycée Saint-Exupéry - BLAGNAC Total : 1 candidat	Indiv du 31 (1 cdt)	Jeudi 19 mai 2022 Epreuves pratiques d'une durée de 2h	Jury 1 : Ens : M SUIN Patrice – LPO St Exupéry Blagnac Ens : M PAQUEREAU Thierry – LPO St Exupéry Blagnac Professeur coordonnateur : M. PAQUEREAU Thierry – LPO St Exupéry Blagnac
Lycée Pierre Mendès France – Vitrolles Total : 10 candidats	GRETA Alpes Provence (10 cdt)	Jeudi 19 mai 2022 Epreuves pratiques d'une durée de 2h	Jury 1 : Ens : M. COMTE Régis – LPMF Vitrolles Ens : M. CANONGE Jérôme – LPMF Vitrolles Professeur coordonnateur : M. BOUCHAMMA Karim – LPMF Vitrolles

EPREUVE ORALE E5 : CONTROLE ET ESSAIS (Pour les candidats non soumis au CCF)

7 candidats par jour

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS EPREUVE E5	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS	MEMBRES DE JURY
Lycée Mendès France – VITROLLES Total : 10 candidats	GRETA Alpes Provence (10 cdt)	Le 7 et 8 juin 2022 matin Réunion de préparation et de mise en place des sujets de TP par les membres du jury Epreuves ponctuelles de 4h00 pour les candidats des établissements non habilités à pratiquer le CCF	Jury – Nimes : Tech : M. BRACHET Christophe – LPMF Vitrolles Tech : M. MOREAU Bruno – Lycée Grésivaudan Tech : M. NAVARRE Stephan – LPMF Vitrolles Professionnels Professeur coordonnateur : M. BOUCHAMMA Karim – LPMF Vitrolles
Lycée Saint-Exupéry - BLAGNAC Total : 1 Indiv du 31	Indiv du 31 (1 cdt)	Le 7 juin 2022 Epreuves ponctuelles de 4h00 pour les candidats des établissements non habilités à pratiquer le CCF	Jury - Blagnac : M. MOUNIE Eric – LPO St Exupéry Blagnac M. MONTESTRUCQ Louis – CFAI Beauzelle Professeur coordonnateur : M. JEAN Nicolas – LPO St Exupéry Blagnac

Les commissions d'interrogation se reporteront à la circulaire nationale et au référentiel de l'examen pour toutes précisions concernant notamment :

- ▶ les modalités d'interrogation
- ▶ le déroulement des épreuves
- ▶ la composition de chaque commission d'interrogation
- ▶ l'évaluation

A l'issue des épreuves orales, les bordereaux de notation, les listes d'émargement et les grilles d'évaluation (classées par ordre alphabétique) **seront conservés sur les centres d'examen.**

CONVOCATION DES PROFESSIONNELS

Les établissements publics et privés sous contrat sont chargés d'inviter les professionnels à participer aux commissions d'interrogation des épreuves orales professionnelles. Un modèle de lettre d'invitation est joint en annexe de cette circulaire.

Les convocations sont établies par la DEC sur IMAG'IN, à partir du tableau figurant en annexe. Ce document doit être retourné au bureau DEC5 dûment complété à l'issue des épreuves concernées. Toutes les rubriques doivent être renseignées **EXCLUSIVEMENT** à partir du fichier fourni par les professeurs coordonnateurs.

Tout autre modèle de convocation que celui issu du logiciel IMAG'IN ne sera pas pris en considération pour l'indemnisation des jurys.

IMPORTANT : Afin d'assurer la stabilité des commissions d'interrogation, il est souhaitable que les professionnels soient présents sur au moins une journée complète. Il paraît indispensable de fixer à l'avance, avec les professionnels, leurs journées de présence, et de leur confirmer ces dates avant les épreuves.

1.3. CONSIGNES PARTICULIERES POUR L'EPREUVE E2 : LANGUE VIVANTE ETRANGERE

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

Pour les établissements non habilités au CCF, cet arrêté précise qu'il n'y a plus d'épreuve ponctuelle écrite : cette épreuve est remplacée par une épreuve orale de 45 minutes constituée de deux parties :

1^{ère} partie : compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation ;

2^{nde} partie : expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

En application de la note du Ministère de l'Enseignement Supérieur (DGESIP n°2012-0323 du 12 septembre 2012), l'épreuve ponctuelle de LV1 sera organisée par chacune des académies d'origine des candidats. Chaque académie pilotée détermine l'organisation retenue pour ses candidats (date, lieu, heure).

Cette information est communiquée à l'académie de Toulouse, qui édite les convocations des candidats et adresse les bordereaux de notation aux centres d'examen.

Les convocations des examinateurs sont de la responsabilité de l'académie d'origine.

2. CORRECTION DES EPREUVES ECRITES

EPREUVES	DATE ET LIEUX DES CORRECTIONS	MEMBRES DES JURYS DE CORRECTION
E1 : CULTURE GENERALE ET EXPRESSION Environ 205 copies :		Correction dématérialisée <i>Ouverture du serveur du 1^{er} au 15 juin 2022</i> <i>Journées de corrections banalisées : 8, 9 et 10 juin 2022</i> <i>Correcteurs à désigner</i>
E3-A : MATHEMATIQUES Environ 205 copies :		Correction dématérialisée <i>Ouverture du serveur du 1^{er} au 15 juin 2022</i> <i>Journées de corrections banalisées : 2 et 3 juin 2022</i> Mme DIU Elodie - LPO St Exupéry Blagnac
E3-B : SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES APPLIQUEES Environ 205 copies :	Du 22 au 24 juin 2022 Lycée Saint-Exupéry – Blagnac	M. PAQUEREAU Thierry – LPO St Exupéry Blagnac Mme MESROUR Yasmina – LP Flora Tristan M. COMTE Régis – LPMF Vitrolles
E4-A : ETUDE DE MODIFICATIONS PLURITECHNOLOGIQUES Environ 205 copies :		M. GOLVANO Fabrice – LPO St Exupéry Blagnac M. LATARGE Richard – Grésivaudan Meylan M. LEBOURHIS Laurent – GRETA GAP M. MENEGALLI Christophe – LPMF Vitrolles M. HELFFER Emmanuel – CFAI Beauzelle M. BOURJAILLAT David – IEA Nîmes
E4-B : ETUDE DE PROCESSUS D'ASSEMBLAGE OU DE MAINTENANCE D'AERONEFS Environ 205 copies :		M. POLLION Fabrice – LPMF Vitrolles M. BOTTOIS David – LPO St Exupéry Blagnac M. ORDIONI Pascal – LPO St Exupéry Blagnac Mme LACOSTE Danièle – CFAI Beauzelle M. RAPHET Maxime – IEA Nîmes M. AUDABRAM Michel – LP Flora Tristan M. ANDRE Dominique – CFAI Auitaine

Les convocations des membres des jurys de correction seront établies par mes services.

Le centre de correction reçoit les copies anonymées (étiquettes collées dans la partie prévue à cet effet) et non massicotées des centres d'écrits, et procède à la préparation des corrections.

ANONYMAT ET ENVOI DES COPIES A L'ISSUE DES EPREUVES ECRITES

Les centres d'écrits procéderont à l'anonymat des copies (uniquement collage des étiquettes dans la partie prévue à cet effet), y compris celles des candidats absents, à l'issue de chaque épreuve écrite.

Les copies anonymées et non massicotées, classées par ordre alphabétique (y compris celles des candidats absents) et **PAR OPTION**, seront accompagnées : des procès-verbaux de surveillance et des listes d'émargement. **Le reliquat des sujets et des étiquettes anonymat non utilisé sera inclus à l'envoi.** Les centres d'épreuves trouveront jointe une fiche technique précisant ces procédures.

➔ Chaque établissement centre d'écrits adressera au centre de corrections les copies **SOUS DOUBLE ENVELOPPE par envoi urgent, DÈS LA FIN DE CHAQUE ÉPREUVE ÉCRITE**

Toutes les copies doivent être parvenues au centre de corrections **le mercredi 1^{er} juin** dernier délai.

① L'enveloppe intérieure portera la mention suivante : CENTRE : BTS : EPREUVE : DATE : NOMBRE DE COPIES :	② L'enveloppe extérieure portera l'adresse suivante: Lycée Saint-Exupéry - BLAGNAC BTS Aéronautique – M. Laurent JUILLAC 1 place Alain Savary 31700 Blagnac
---	---

Corrections dématérialisées

Le **périmètre national des corrections dématérialisées** porte pour la session 2022 sur :

- **Champ 1 :** Management des entreprises, économie-droit, culture économique juridique et managériale, culture générale et expression, mathématiques (épreuve obligatoire uniquement) **pour toute la France**
- **Champ 2 :** **Sciences physiques pour Montpellier** et les académies pilotées par Montpellier, pour les trois spécialités suivantes : bâtiment, travaux publics et métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique (Pour Toulouse : spécialité pilotée par Montpellier : BTS métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique et BTS travaux publics)
- **Champ 3 :** Toutes les épreuves écrites du BTS photographie et du BTS opticien-lunetier pour le SIEC, ce qui signifie que toutes les académies pilotées par le SIEC pour ces spécialités dématérialisent leurs copies

Copies dématérialisées SANTORIN

La numérisation des copies des épreuves à correction dématérialisée ainsi que les corrections de ces épreuves se dérouleront à partir de la session 2022 sur SANTORIN au lieu de Viatique.

Un nouveau modèle de copie dématérialisable, unique et commun aux examens et concours, dénommé « copie SANTORIN », est donc instauré. Les copies « SANTORIN » sont fournies aux centres d'épreuves par leur académie d'origine, ce pour l'ensemble des candidats composant dans l'académie et concernés par la dématérialisation, y compris ceux rattachés à une autre académie, ce pour les 3 champs susmentionnés.

Il convient d'utiliser impérativement et uniquement ce modèle national « SANTORIN ».

Attention, seules les copies SANTORIN fournies en vue de la session 2022, peuvent être utilisées. Les éventuels reliquats de copies antérieures (modèles « CMEN » et « CMEN V2 ») ne **doivent en aucun cas être utilisés car ces copies ne pourront être numérisées.**

Circulation des copies / Numérisation

Pour les épreuves des champs susmentionnés, il n'y a plus de circulation de copies entre académies. Les compositions des candidats sont numérisées à la source **dans l'académie d'origine**. Chaque académie identifie son ou ses centres de numérisation et diffuse l'information à tous les établissements de l'académie (ainsi qu'aux académies pilotes organisation). Les centres d'épreuves adressent leurs copies SANTORIN aux centre(s) numérisateur(s) désigné(s) dans leur académie, conformément aux consignes données par leur rectorat.

Cette transmission devra se faire sans délai à l'issue des épreuves concernées / de chaque épreuve concernée afin de garantir la numérisation des copies dans les délais prévus par chaque académie pilote (la date limite de numérisation sera communiquée ultérieurement) et le démarrage des corrections dans les délais prévus par l'académie pilote organisation. Le ramassage - hors Toulouse et agglomération toulousaine - aura lieu le **lundi 23 mai 2022. Les centres de l'agglomération toulousaine achemineront les copies des épreuves à correction dématérialisée au centre de numérisation (rectorat de Toulouse), selon les consignes qui seront transmises ultérieurement.**

Consignes centres, surveillants, candidats

Les consignes et documents destinés aux centres, surveillants et candidats seront adressées ultérieurement aux centres d'épreuves (cf. circulaire académique relative aux corrections dématérialisées)

3. EPREUVE FACULTATIVE ENGAGEMENT ETUDIANT (article D.643-15-1 du code de l'éducation)

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté. Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe I de la circulaire inter-académique) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E61.

4. CERTIFICATION PIX

La certification des compétences numériques, délivrée par le groupement d'intérêt public PIX, est mise en place dans l'enseignement scolaire public et privé sous contrat et dans l'enseignement supérieur. Elle a pour objet d'évaluer les compétences numériques acquises notamment par les étudiants inscrits en dernière année des formations dispensées en lycée public et privé sous contrat dont les sections de technicien supérieur. Cette certification est obligatoire à partir de cette année pour les étudiants de BTS sous statut scolaire dans les établissements publics et privés sous contrat mais son obtention est sans incidence sur l'obtention du diplôme.

5. CERTIFICATION EN ANGLAIS

La certification obligatoire en Anglais, instaurée au BTS par le décret n°2020-398 du 3 avril 2020 ; **est reportée à la session 2023** pour tous les candidats, sur décision du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

6. NOTATION DES EPREUVES - SAISIE DES NOTES

↳ **Rappel important** : L'absence d'un candidat à une épreuve est éliminatoire ; le diplôme ne pourra lui être délivré. La mention « AB » figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat, à la place de la note.

La date butoir pour la saisie des notes en CCF est fixée au 10 juin 2022.

- **Correction des copies :**
 - ▶ **Les annotations, exclusivement écrites en marge**, doivent être suffisamment explicites pour permettre au candidat de comprendre, lors de la consultation de ses copies, la note qui lui a été attribuée ; elles doivent être en parfait accord avec la notation. Les sous-totaux éventuels portés sur la copie doivent correspondre à la note globale reportée en première page.
- **Interrogations orales :**
 - ▶ **Les grilles d'évaluation** doivent clairement mentionner les appréciations sur la prestation et les compétences mises en avant par le candidat, en évitant tout jugement de valeur à son endroit, ainsi que la note portée par l'examineur ;
 - ▶ Les bordereaux de notation doivent clairement mentionner la note portée par l'examineur ;
 - ▶ Les interrogateurs doivent **conserver tous les documents**, y compris leurs notes personnelles retraçant le contenu et le déroulement de l'évaluation, pendant un an ;
 - ▶ **Une attitude bienveillante et neutre** doit être adoptée à l'égard du candidat lors de l'interrogation, ce qui exclut tout commentaire susceptible d'être interprété comme un jugement de valeur ainsi que toute indication sur la note attribuée.

Toute communication de note est strictement prohibée, de même qu'aucun commentaire ne doit être fait aux candidats sur les commissions d'interrogation.

Afin d'effectuer la **saisie des notes**, les centres d'examen veilleront à mettre à la disposition des correcteurs des ordinateurs reliés au réseau Internet. Il sera demandé aux professeurs d'attribuer leurs notes (**en point entier ou en demi-point**) à partir des bordereaux de notation qui leur seront remis par la Direction des examens et concours.

Remarque : Lorsqu'une épreuve regroupe plusieurs sous-épreuves, la note à l'épreuve est calculée par compensation entre les notes obtenues à ces sous-épreuves affectées de leur coefficient. Cette note est exprimée, s'il y a lieu, en points décimaux, à deux décimales après la virgule.

A la fin des interrogations et après la saisie des notes, chaque jury remettra au Chef de centre, les bordereaux de notation **sous pli cacheté**.

7. LIVRETS SCOLAIRES

A compter de la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est **assurée par chaque établissement de formation**. Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS figure dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année par mes services.

Les livrets scolaires devront être imprimés sur **bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr**.

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. **Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.**

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins **au centre de délibération** au plus tard **le vendredi 10 juin 2022**. Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Le centre de délibération devra s'assurer de la signature effective des livrets scolaires par le président de jury, à l'issue des délibérations. En cas de contentieux, le non-respect de cette disposition peut remettre en cause la légalité de la délibération (cf. article D 643-26 du Code de l'Education : « *aucun candidat ayant fourni un livret scolaire [...] ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné celui-ci. La mention de cet examen est portée au livret scolaire [...] sous la signature du président de jury* »).

A l'issue des délibérations, le centre retournera les livrets scolaires à la DEC5, **classés par établissement** en même temps que les procès-verbaux de délibération. Les livrets scolaires des candidats de l'enseignement à distance seront inclus à cet envoi.

Les livrets scolaires seront transmis aux établissements de formation début septembre. Ils seront à remettre aux élèves et à conserver le cas échéant.

8. JURY DE DELIBERATION

Le jury de délibération aura lieu le vendredi 1^{er} juillet 2022 à partir de 14h00 au :

Lycée Saint-Exupéry - BLAGNAC
1 place Alain Savary 31700 Blagnac

Président du jury :

L'I.A - I.P.R. en charge de cette spécialité.

Membres du jury de délibération :

- 13 professionnels à désigner
- Enseignants

Professeurs membres du jury	Etablissements
M. BRUN Olivier (SII)	LG Grésivaudan Meylan
M. BOURJAILLAT David (SII)	IEA Nîmes
M. KROVATIN Pierre (mathématiques)	LPO St Exupéry Blagnac
M. PAQUEREAU Thierry (physique)	LPO St Exupéry Blagnac
Mme TALARD Marie-Laurence (culture générale)	LPO St Exupéry Blagnac
M. JEANJEAN Frédéric (culture générale)	LP Flora Tristan
Mme CAZALET Nathalie (Eco)	LPO St Exupéry Blagnac
M. MENEGALLI Christophe (SII)	LPMF Vitrolles
M PANNETIER Jérôme (Eco)	GRETA CFA Provence
M. LONG Bruno (Mathématiques)	CFAI Istres
Mme MC GILL Corine (Anglais)	GRETA Alpes Provence
M. ANCELIN Guillaume (SII)	CFAI Aquitaine
M. NAVARRE Stephan (SII)	GRETA CFA Provence
Mme LACOSTE Danièle (SII)	CFAI Beauzelle
Mme BONECHI Karine (Anglais)	IEA Nîmes

Les résultats seront publiés le lundi 04 juillet 2022 à partir de 18h00

La liste des admis pourra être consultée sur le site : www.ac-toulouse.fr (rubrique résultats Cyclades)

9. RELEVÉ DE NOTES ET DIPLOMES

Les relevés de notes seront disponibles sur l'espace Cyclades des candidats dès le lendemain de la publication des résultats.

Tout changement d'adresse devra être indiqué dans les plus brefs délais ou signalé au service des examens.

Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat aux établissements à partir de la fin du mois de septembre 2022 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services à la même période.

10. ARCHIVAGE

L'archivage des copies, grilles d'évaluation et documents d'examen (sauf PV de délibération) est réalisé par chaque centre d'examen, conformément aux dispositions de la circulaire rectorale du 8 juillet 2014 et du 26 novembre 2020.

Les diplômes non retirés, lorsqu'ils sont établis par l'académie de Toulouse, sont à conserver dans l'établissement pendant 5 ans puis à renvoyer à la cellule archive du Rectorat de Toulouse pour conservation.

Pour le Recteur et par délégation
Pour le Secrétaire général empêché
La Directrice des examens et concours



Christine PELATAN

P.J. : 2 Annexes

M

A , le

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation du **Brevet de Technicien Supérieur** qui prévoit la participation de membres de la profession dans les jurys de cet examen, je vous serais très obligé de bien vouloir accepter votre désignation comme membre de jury.

Spécialité : Aéronautique

En cette qualité, vous êtes invité(e) à participer, en collaboration avec les membres de l'enseignement, au déroulement de l'épreuve suivante :

qui se tiendra le :

au :

Si vous rencontrez un empêchement de dernière minute, merci de prendre contact avec la personne qui assure, sur le centre d'examen, le suivi des épreuves. Ses coordonnées sont les suivantes :

-

Par avance, je vous remercie de la collaboration que vous voudrez bien m'apporter pour l'organisation de cet examen, et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef d'établissement

Vous recevrez une convocation officielle établie par le Rectorat de Toulouse, avec un identifiant qui vous permettra de saisir vos coordonnées dans l'application IMAG'IN sur Internet : www.ac-toulouse.fr, rubrique « examens et concours », sous-rubrique « indemnisation des jurys et remboursement des frais de déplacement ».

S'il s'agit de votre première participation à un examen géré par l'académie de Toulouse, merci d'imprimer la fiche de renseignements qui se trouve sur le site indiqué ci-dessus et de la retourner au Rectorat avec les pièces demandées. Vous trouverez l'adresse de la division des examens du Rectorat sur votre convocation officielle.

